

- lesquelles il se fendoit pour prendre le titre de métropolitain. L'évêque restant muet, un de ses clercs produisit une fausse bulle d'Adrien, qui fut rejetée, sans décision finale.
- Concile de Rome, 1083.** Grégoire VII y parla si éloquemment sur les maux de l'Eglise, que toute l'assemblée fondit en larmes. Il n'y renouvela point nommément l'excommunication contre Henri, mais il la prononça contre quiconque l'avoit détourné ou empêché de venir à Rome, selon qu'il l'avoit promis.
- Concile de Rome, 1084.** Le pape, délivré par Robert Guiscard, réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, le roi Henri et leurs partisans.
- Concile de Guedlimbourg en Saxe, 1085.** en présence d'Herman de Luxembourg, donné de nouveau pour rival à l'empereur Henri IV. On y exalta trop peut-être la puissance pontificale; on y anathématisa l'antipape Guibert, avec onze autres prélats évêques ou cardinaux; on y déclara nulles, quant aux effets, toutes les ordinations faites par les excommuniés; on y ordonna rigoureusement la continence à tous les clercs constitués dans les ordres majeurs; on y interdit l'usage des œufs et du fromage pendant le carême.
- Concile de Bénévent, 1087.** Le pape Victor III y déposa Guibert et l'anathématisa, et de l'avis de tout le concile, il défendit les investitures sous peine d'excommunication.
- Concile de Melfe, tenu en 1089** par le pape Urbain II, contre la simonie, l'incontinence et le luxe des clercs. Le duc Roger y fit hommage-lige au pape.
- Concile de Léon, 1091.** On y statua que l'office divin se célébreroit en Espagne selon la règle de saint Isidore, et qu'à l'avenir, dans tous les actes ecclésiastiques, on se serviroit de l'écriture gauloise, au lieu de la gothique.
- Concile d'Etampes, vers 1092.** Yves de Chartres, voyant qu'on vouloit contester son élection par le clergé, et sa consécration par le pape, parce que son prédécesseur déposé vivoit encore, en appella à Rome.
- Concile de Soissons, vers l'an 1092,** où les erreurs de Roscelin furent prosrites, et l'auteur obligé d'abjurer.
- Concile de Hongrie, 1092.** Le clergé, de concert avec le roi et la noblesse, y fit un corps de lois ecclésiastiques et civiles.
- Concile de Cantorbéri, 1093,** pour le sacre de saint Anselme. Cette église y est appelée *primatiale* (et non métropolitaine) de toute l'Angleterre.
- Concile de Constance, 1094,** qui défendit d'entendre l'office célébré par les prêtres coupables de simonie ou d'incontinence. On y régla aussi qu'il n'y auroit que trois fêtes obligées dans les semaines de pâques et de la pentecôte; jusqu'alors on chômoit la semaine entière.
- Concile d'Autun, 1094.** Trente-deux évêques et plusieurs abbés, présidés par le légat Hugues de Lyon, y renouvelèrent l'excommunication contre Henri IV et son antipape Guibert. Le roi Philippe y est excommunié, pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme légitime.
- Concile de Plaisance, 1095,** où, avec le pape Urbain II, se trouvèrent 200 évêques, près de 4000 clercs, et plus de 30000 laïques. Ce concile qui se tint en pleine campagne, à cause de la multitude des assistants, nous apprend l'origine positive des croisades. Ce fut là que commença la ligue des Grecs et des Latins contre les infidèles de l'Orient, par le moyen des ambassadeurs que l'empereur de Constantinople y envoya solliciter les secours des Occidentaux. On y confirma aussi la foi de la présence réelle, contre les restes de la secte de Bérenger. Les simoniaques et les clercs incontinents y furent condamnés, et l'on y fixa le jeûne des quatre-temps aux mêmes jours que nous l'observons encore.
- Concile de Clermont en Auvergne, 1095.**